



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 03/05/2021

CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2021

Date de fin de dépôt des candidatures : mercredi 5 mai 2021 à 16h00

Il ne reste plus que 2 jours pour prendre rendez-vous sur : www.rdvmun.moselle.gouv.fr afin de déposer les candidatures aux élections départementales 2021.

Dates et horaires

1^{er} tour :

du mardi 4 mai au mercredi 5 mai 2021 : de 9h00 à 16h00

Conditions de candidature :

Les candidats et leurs suppléants doivent remplir les conditions suivantes :

- **avoir 18 ans** révolus ;
- **avoir la qualité d'électeur** (ce qui implique d'être Français et de jouir de ses droits civils et politiques) ;
- **être domicilié dans le département** ou y être **inscrit au rôle des contributions directes**.

Modalités de dépôt des candidatures

Les déclarations de candidatures aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021, sont obligatoires pour chaque tour de scrutin. Elles doivent être déposées à la préfecture de la Moselle, **sur rendez-vous obligatoire** (www.rdvmun.moselle.gouv.fr), par un membre du binôme de candidats, un remplaçant, ou un mandataire.

Pièces à fournir :

- déclaration de candidature – CERFA candidat (chaque membre du binôme de candidats doit remplir un formulaire, qui doit être signé par les deux membres du binôme),
- déclaration de candidature – CERFA remplaçant (à remplir par chaque remplaçant),
- déclaration de mandataire financier unique,
- un justificatif d'identité avec photographie en cours de validité,
- la preuve de la qualité d'électeur,
- la preuve de la domiciliation dans le département, si le candidat n'est pas électeur dans le département.

Un mémento à l'usage des candidats, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier, sont disponibles sur le site de la préfecture de la Moselle :

<https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-Distinctions-honorifiques/Elections/Elections-Politiques/Elections-departementales-2021>

Informations complémentaires : <http://www.interieur.gouv.fr>.